

DECLARATION DE CANDIDATURE

Pièces à fournir (Basé sur les élections de 2022)

La déclaration de candidature est **déposée personnellement** par le candidat ou son remplaçant. Elle ne peut être déposée par un mandataire.

Aucun autre mode de déclaration de candidature n'est admis, notamment par voie postale, par télécopie ou messagerie électronique

DOCUMENTS GÉNÉRAUX à fournir par le candidat et son remplaçant

⇒ 4 documents :

- copies d'un justificatif d'identité avec photographie (pour le candidat et le remplaçant)
 - original** des documents suivants :
 - cerfa n° 16110*02 pour le candidat
 - dûment complété (bien remplir toutes les rubriques)
 - daté et signé par le candidat (**signature originale obligatoire**)
 - acceptation écrite du remplaçant (cf. modèle annexe 4 memento du candidat) datée, comportant **la signature originale du remplaçant suivie de la mention manuscrite** « *ma présente signature marque mon consentement à être remplaçant(e) de (indication des nom et prénoms du candidat) à l'élection à l'assemblée nationale* ».
- Le remplaçant peut-être du même sexe que le candidat.

Ces 2 documents doivent être fournis **en 2 exemplaires** - original + copie (article L157 du Code électoral). Ils peuvent-être téléchargés sur le site de la préfecture grâce au lien suivant :

<https://www.manche.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Elections-et-citoyennete>

Le CERFA du candidat peut être complété en ligne mais il devra être imprimé puis signé de manière manuscrite.



**UNE DÉCLARATION DE CANDIDATURE OU L'ACCEPTATION DU REMPLAÇANT
SUR LAQUELLE LA SIGNATURE ET/OU LA MENTION MANUSCRITE
SONT PHOTOCOPIÉES N'EST PAS RECEVABLE**

JUSTIFICATIFS DE LA QUALITE D'ELECTEUR à fournir par le candidat et son remplaçant

- **Cas n°1 : Pour un candidat ou remplaçant qui est électeur** (il n'est pas nécessaire d'être électeur de la circonscription ni du département)
 - ⇒ **1 documents à fournir par personne :**
 - soit une attestation d'inscription sur une liste électorale indiquant : nom, prénoms, date de naissance, sexe et lieu de vote de l'intéressé
- Cette attestation doit être **datée de moins de 30 jours** à la date du dépôt de candidature. Elle peut être :
- téléchargée sur le site service public :
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

- ou délivrée par le maire de la commune d'inscription (avec cachet + signature originale du maire).
- soit la copie de la décision de justice ordonnant l'inscription de l'intéressé(e) (présenter l'original)
- **Cas n°2 : Pour un candidat ou remplaçant qui n'est inscrit sur aucune liste électorale**
 - ⇒ **1 documents à fournir par personne :**
 - un justificatif de nationalité **en cours de validité**, (carte nationale d'identité ou passeport ou certificat de nationalité)
 - un bulletin n° 3 du casier judiciaire délivré depuis moins de 3 mois

DECLARATION DU MANDATAIRE FINANCIER

- Si la déclaration n'a pas déjà été faite en préfecture :
 - ↪ pour un mandataire (personne physique) ⇒ **2 documents à fournir :**
 - le formulaire de déclaration du mandataire financier **signé par le candidat**
 - le formulaire d'accord du mandataire financier **signée par le mandataire**
- Si la déclaration a été faite en préfecture : ⇒ **1 document à fournir :**
 - ↪ pour un mandataire (personne physique) : le récépissé établi par la préfecture
 - ↪ en cas d'association de financement électoral ⇒ **1 document à fournir :**
 - le récépissé de déclaration de création de l'association de financement électoral

RATTACHEMENT A UN PARTI POLITIQUE (à remplir obligatoirement)

⇒ **2 documents à fournir :**

- Déclaration de rattachement à un parti politique en vue de bénéficier du financement public (annexe 6*)
- Déclaration de rattachement à un parti politique en vue d'accéder à la campagne audiovisuelle (annexe 7*)

DOCUMENTS FINANCIERS (facultatifs)

- Un RIB original au nom du candidat
- La fiche pour la création de l'identité du tiers dans chorus (annexe 12*)

Le cas échéant :

- la demande de subrogation pour le remboursement de la propagande directement à l'imprimeur (annexe 11*), à fournir en 2 exemplaires, et pour chaque tour de scrutin
- et le RIB ou RIP original de l'imprimeur

** toutes les annexes citées figurent dans le memento du candidat*